



AVENANT N° 1

**Marché n° 24.025 Travaux de reconstruction de la salle Leplat, extension des loges du Zéphyr, création de logements et de cellules commerciales –
Lot n°14 Carrelage**

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Dénomination	Ville de HEM
Adresse	42 rue du Général Leclerc, BP 30001 – 59510 HEM
SIRET	215 902 990 00013
Signataire du marché	Monsieur le Maire ou toute personne ayant valablement reçu délégation

IDENTIFICATION DU NOUVEAU TITULAIRE DU MARCHE PUBLIC

Nom commercial et dénomination sociale	SOLIDUM
Adresse postale	66 Rue Gabriel Péri, 59481 Hantay Cedex
Adresse électronique	contact@solidum.fr
Numéro de téléphone	03 80 17 96 40
Numéro de SIRET	442 905 055 000 20

OBJET DU MARCHE PUBLIC

Objet du marché : Marché n° 24.025 Travaux de reconstruction de la salle Leplat, extension des loges du Zéphyr, création de logements et de cellules commerciales – Lot n°14 Carrelage

Date de notification du marché : 12/03/2024

Montant initial du marché :

Montant HT : 162 252,71 €

Taux de TVA : 20 %

Montant TTC : 194 703,25 €

OBJET DE L'AVENANT

Au 31 décembre 2024, la société SDI absorbera sa société sœur, CRI, désormais dénommée SOLIDUM. Le présent avenant a pour objet d'acter le transfert du marché à la société SOLIDUM.

L'article R2194-6 du code de la Commande Publique autorisant qu'un nouveau titulaire se substitue au titulaire initial du marché dans ce cas, il convient de conclure un avenant dans le but de transférer le marché n° 24.025 Travaux de reconstruction de la salle Leplat, extension des loges du Zéphyr, création de logements et de cellules commerciales – Lot n°14 Carrelage de la société CRI à la société SOLIDUM.

La société SOLIDUM se substitue intégralement à l'ensemble des droits et obligations de la société CRI tels qu'ils résultent du marché et de ses avenants éventuels.

INCIDENCE FINANCIERE DE L'AVANTAGE

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON

OUI

DISPOSITIONS GENERALES

Les clauses du marché restent inchangées tant qu'il n'y est pas dérogé explicitement ou implicitement par le présent avenant, lequel prévaut en cas de contradiction et/ou contestation.

Le présent avenant règle définitivement les droits et obligations des parties relatifs à son objet.

Tous différents entre les parties relatifs à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes seront de la compétence exclusive du Tribunal Administratif désigné dans le marché.

SIGNATURE DU TITULAIRE DU MARCHE PUBLIC

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
BALLONE Fiona DGA	Haubourdin 02/01/2025	

SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
Pour le Maire par délégation, L'Adjoint aux Ressources Humaines, à la commande publique et aux affaires juridiques Pascal NYS	Hem 24/01/2025	 

